

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2022

L'an deux mil vingt-et-deux le 10 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

### Etaient présents :

Mmes, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU,

MM Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, , Gilles LORPIN

Etaient absents : Mmes Christine CARTIER, Sylvie MAY,  
MM Alain SABRAS, Ludovic VALLEE

Monsieur Didier GRASTEAU est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu de séances du 9 décembre 2021
2. Assainissement collectif, renouvellement de la délégation de service public : choix du bureau d'étude en charge de l'assistance de la collectivité.
3. Point sur les travaux de l'Hôtel du Croissant
4. Marché de l'Hôtel du croissant : Avenant N°5 du Lot H Menuiseries extérieures,
5. Dépôt sauvage des ordures ménagères et déchets : Délibération autorisant le Maire à verbaliser.
6. Vente de matériel,
7. Foyer Rural : Demande de subvention complémentaire,
8. Questions diverses.

#### 1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité

#### 2/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE EN CHARGE DE L'ASSISTANCE DE LA COLLECTIVITE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le jeudi 10 février 2022 à 18h15 pour examiner le rapport d'analyse d'Orne Métropole et faire le choix du bureau d'études pour réaliser :

- Un bilan du contrat de concession en cours (inventaire, renouvellements réalisés, engagement respectés...)
- L'assistance de la collectivité dans le renouvellement du contrat de concession de service public pour l'exploitation de son service assainissement,

dans le cadre du renouvellement du contrat de concession du service public d'assainissement collectif.

Quatre Bureaux d'études ont déposé leurs candidatures et ont remis leurs offres à savoir :

- NTE pour une offre de base de 7 959 € HT
- Collectivités Conseils pour une offre de base de 7 021.35 € HT

- **ADM** pour une offre de base de 9 577.51 € HT
- **Cogite** pour une offre de base de 9 646.88 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'offre de l'entreprise NTE d'un montant de 7 959 € HT soit 9 550.80 € TTC,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### 3/ POINT SUR LES TRAVAUX DE L'HOTEL DU CROISSANT,

Madame Le Maire demande à Didier GRASTEAU, Adjoint, de faire le point sur les travaux de l'Hôtel du Croissant.

- Au 1<sup>ère</sup> étage, les peintures des chambres et du couloir ainsi que le ragréage des sols sont terminés.
- Les sols souples des chambres et du logement vont bientôt être posés.

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux présents qu'un repreneur sérieux a fait des propositions en ce qui concerne l'achat du fond et va signer un protocole d'accord fin février avec Madame Briolant.

### 4/ MARCHE DE L'HOTEL DU CROISSANT : AVENANT N°5 DU LOT H MENUISERIES EXTERIEURES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- en ce qui concerne les portes des chambres du bâtiment annexe, l'entreprise ne peut pas fournir les portes fermières et qu'il convient d'installer 5 portes avec ouvrant oscillo-battant ce qui entraîne une plus-value de 273 € HT par porte.
- l'entreprise a fait une erreur dans le devis du marché en ne comptant que 4 portes au lieu des 5 prévues.

L'entreprise SPBM propose un avenant en plus-value d'un montant de 3 365 € HT soit 4 038 € TTC.

Ces plus-values font l'objet de l'avenant n°5 avec avis favorable de la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial ainsi que les avenants du lot H de l'entreprise SPBM s'élevait à 44 735,00 € HT soit 53 682,00 € TTC, Ce qui porterait le nouveau montant du marché du lot H de l'Entreprise SPBM 48 100,00 € HT soit 57 720,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; ce qui porte le nouveau montant du marché du lot H Menuiseries extérieures alu à 48 100,00 € HT soit 57 720,00 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 5 du lot H – Menuiseries extérieures alu de l'entreprise SPBM et toutes les pièces s'y rapportant.

### 5/ DEPOT SAUVAGE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A VERBALISER

Madame Le Maire informe le conseil municipal que très régulièrement des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de déchets, et même d'encombrants sont constatés au pied des centaines de tri, récemment un agent technique a empêché le dépôt d'un canapé sur la plateforme de la salle des fêtes.

Les agents techniques passent beaucoup de temps à nettoyer les lieux et à transporter ces dépôts sauvages à la déchetterie de la commune ou celle de Colonard (Perche-en-Nocé) quand il s'agit d'encombrants ou de gravats ; de tel comportement sont inacceptables.

Étant donné ces faits récurrents, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre un arrêté lui permettant de faire payer une amende aux auteurs de ces incivilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à prendre un arrêté qui lui permettra en cas de besoin, de faire payer aux auteurs de ces incivilités, une amende pour compenser le temps passé par le personnel communal au nettoyage des lieux,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents relatifs à ces arrêtés.

## 6/ VENTE DE MATERIEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Sébastien PATER, employé technique de la Commune souhaite acheter une benette stockée dans l'atelier communal qui était vouée à la destruction.

Madame Le Maire propose de vendre ce matériel au prix de 50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable pour cette vente et de fixer le prix de la benette à 50 €, de donner tous pouvoirs au Maire pour effectuer cette vente

## 7/ FOYER RURAL : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer Rural de Berd'huis a fait une demande de subvention complémentaire suite à une aide d'État non versée.

Elle explique que cette année l'État a fait des chèques sport d'un montant de 50 € pour certaines familles. Cependant le foyer n'étant pas une association sportive, il ne peut encaisser ces chèques.

6 enfants de la commune sont concernés par cette aide.

Madame Le Maire propose de verser une subvention supplémentaire de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention supplémentaire de 300 € au foyer rural de Berd'huis
- de passer cette dépense sur le budget 2022 au compte 65748

## 8/ QUESTIONS DIVERSES.

- Madame Le Maire informe qu'un journaliste du Perche lui a demandé un rendez-vous au sujet des travaux de l'Hôtel du Croissant. Selon les dires de ce journaliste des habitants s'inquièteraient du coût final des travaux.

Elle a reçu récemment ce journaliste avec Sylvie MAY et Didier GRASTEAU, adjoints, pour lui expliquer le déroulé de ces travaux, lui faire visiter les lieux et lui détailler le budget.

Elle s'attend à un article plus ou moins polémique.

- Une marnière s'est effondrée dans le terrain appartenant à la famille Hubert exploité par Monsieur Olivier BOURGEOIS, à proximité du terrain de sport. Les agents ont sécurisé les lieux.  
Une conseillère municipale inquiète pose des questions.  
Il est précisé qu'un rendez-vous vendredi matin avec les propriétaires du terrain est pris afin d'examiner la situation.